

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 27 FEVRIER 2014

Délibération numéro 14 – 01 - 005

Dossier n°5 : La nouvelle contribution du « Roannais agglomération » suite à l'intégration de nouvelles communes.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 janvier 2014, s'est réuni le jeudi 27 février 2014 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne en présence de Madame Fabienne BUCCIO, Préfète de la Loire, et sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents sur un total de 22 administrateurs, et 4 pouvoirs donnés).

Étaient présents :

Madame Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER - Jean-Claude BERTRAND - Jean-Paul BURDIN (Vice-président) - André CELLIER (Vice-président) - Jean-Claude CHARVIN - Dominique CROZET - Roger DAMAS - Joël EPINAT - Joseph FERRARA - Claude GIRAUD - Alain GUILLEMANT - René LAPALLUS - Iwan MAYET - Bernard PHILIBERT (Président) - Jean-Claude REYMOND - Raymond VACHER - Pierre VERICEL.

Étaient excusés :

Madame Solange BERLIER (pouvoir donné à André CELLIER) - Messieurs Georges BONNARD (pouvoir donné à Jean-Paul BURDIN) - Claude BOURDELLE (pouvoir donné à Claude GIRAUD) - Alain LAURENDON (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 28/03/2014

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le 20 décembre 2013, le Président du *Roannais Agglomération* a informé le SDIS que l'établissement public de coopération intercommunal élargi à 40 communes sera compétent à compter du 1^{er} janvier 2014 sur l'ensemble de son territoire au titre de sa compétence facultative « incendie et secours ». Cette compétence prévoit que « la communauté d'agglomération est compétente pour contribuer annuellement au budget du SDIS ».

La contribution financière du *Roannais Agglomération* au budget du SDIS, votée par le conseil d'administration le 5 décembre, doit donc être révisée. Elle doit intégrer dorénavant les contributions des nouvelles communes membres dont la liste est jointe en annexe. Son montant sera fixé à 4 233 979 €.

Cette décision est sans incidence sur les contributions des autres collectivités du département.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 28/03/2014

**Vu le rapport présenté par le Président,
le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve la modification de la contribution du *Roannais agglomération* qui s'élèvera désormais à 4 233 979 € afin de prendre en compte l'intégration des nouvelles communes tel que récapitulées en annexe ci-jointe.

Article 2 :

Les contributions des nouvelles communes intégrées au *Roannais Agglomération* telles que mentionnées en annexe 1 sont supprimées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont 4 pouvoirs)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2014

Publication : 28/03/2014

**Annexe 1 : liste des communes membres de la
communauté d'agglomération *Roannais agglomération*.**

Communes membres dès l'origine :

- 📁 Commelle Vernay
- 📁 Le Coteau
- 📁 Mably
- 📁 Riorges
- 📁 Roanne
- 📁 Villerest

Nouvelles communes :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 📁 Ambierle | 📁 Sail les Bains |
| 📁 Arcon | 📁 Saint Alban les Eaux |
| 📁 Changy | 📁 Saint André d'Apchon |
| 📁 Combre | 📁 Saint Bonnet des Quarts |
| 📁 Coutouvre | 📁 Saint Forgeux Lespinasse |
| 📁 Le Crozet | 📁 Saint Germain Lespinasse |
| 📁 Lentigny | 📁 Saint Haon le Chatel |
| 📁 Montagny | 📁 Saint Haon le Vieux |
| 📁 Noailly | 📁 Saint Jean Saint Maurice sur Loire |
| 📁 Les Noes | 📁 Saint Leger sur Roanne |
| 📁 Notre Dame de Boisset | 📁 Saint Martin d'Estreaux |
| 📁 Ouches | 📁 Saint Rirand |
| 📁 La Pacaudière | 📁 Saint Romain la Motte |
| 📁 Parigny | 📁 Saint Vincent de Boisset |
| 📁 Perreux | 📁 Urbise |
| 📁 Pouilly les Nonains | 📁 Villemontais |
| 📁 Renaison | 📁 Vivans |